

MARS 2021 - N° 505

Le Plédranais



Une page de l'histoire plédranaise se tourne
avec
LE RESTAURANT SCOLAIRE





Mesdames, Messieurs, chers Plédranais,

Mars est le mois du printemps, le mois où la nature se refait une beauté, le mois où les jours rallongent vraiment.

Et cela fait aussi 1 an que nos vies sont bouleversées par cette crise sanitaire. Partout dans le monde, les peuples ont été secoués par ce virus. L'histoire se répète donc après la peste noire au XIV^{ème} siècle et la grippe espagnole en 1918.

Cette crise nous a mis à l'épreuve à titre individuel et collectif. Des repères chamboulés, des décisions inédites à prendre, comme si un épais brouillard nous envahissait et nous faisait avancer à tâtons.

Mais 1 an après, tous les espoirs sont permis, mais il faut encore tenir un peu. Notre optimisme, nous le devons à notre capacité à nous adapter et surtout au vaccin. Plus les jours passent et plus les populations sont vaccinées. D'ailleurs, de façon tout à fait concrète, nous allons pouvoir assouplir enfin les visites à l'EHPAD et redonner de l'intimité aux Familles.

Des efforts, il faudra encore en faire un peu, mais je suis sûr que nous allons apercevoir bientôt la lumière au bout de ce long tunnel. Nous devons encore faire preuve de vigilance pour retrouver les joies en Famille, entre amis, les restaurants, les lieux de culture.

Et puis, du côté de la municipalité, nous préparons la sortie de cette crise en lançant des études et des travaux pour embellir ou améliorer l'accueil du public dans nos structures. Cette année nous lançons, par exemple, le ravalement de la salle Horizon, la rénovation par l'extérieur du Pôle Enfance Famille, les travaux d'isolation de la bibliothèque des Coteaux. Nous réfléchissons aussi aux festivités autour du passage du Tour de France notamment.

C'est donc un vent d'optimisme qui envahit la municipalité et je souhaitais le partager avec vous. Même si cette crise se gère au quotidien, notre rôle est aussi de prévoir l'après Covid et le retour complet de nos Libertés.

Profitez bien de ces beaux jours qui arrivent, et surtout, prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
Stéphane Briend

LE PLÉDRANAIS : Diffusion 3 250 exemplaires

Directeur de publication : Stéphane BRIEND

Membres de la Commission Communication :

Olivier Colliou, Annie Kerboull, Nicolas Billaud, Marie-Ange Bourseul, Michel Morin, Katie Prat, Jean-Marie Mounier, Christophe Tanchon (suppléant : Eric Chateau)

Maquette & Rédaction : Lydie LE GLATIN (référente mairie)
Mairie de Plédran, service communication - 02 96 64 34 29

Réalisation et Impression :
Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85

Crédits photos :
Mairie de Plédran, Associations, Joël MORIN,
Gwénaél COURTIN (photo de couverture)

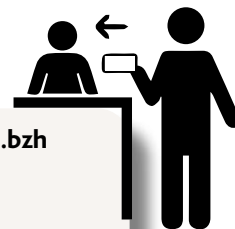
Régie publicitaire : Communicolor Plédran

Distribution : Mairie de Plédran - www.pledran.bzh
Tél. 02 96 64 34 20 • ISSN 1291-1852

ABONNEMENT pour les non Plédranais :
18,90€ pour 10 numéros. Contactez la Mairie.



DÉLAIS REMISE DES ARTICLES



en **mairie** ou par courriel : mairie@pledran.bzh

Plédranais d'avril 2021

au plus tard le **mercredi 24 mars**
dernier délai. *Distribution à partir du 20 avril*

Plédranais de mai 2021

au plus tard le **mercredi 21 avril**
dernier délai. *Distribution à partir du 18 mai*

RAPPEL : Tout article remis en mairie **après la date indiquée** à chaque numéro du Plédranais **ne pourra être publié**. Ceci afin de respecter les délais de fabrication et de distribution.

Conseil Municipal du 23 février 2021

ADMINISTRATION GENERALE

■ MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉDRAN CONCERNANT LE DEVENIR DU BUREAU DE POSTE

Le Conseil Municipal de PLEDRAN, réuni en séance plénière le mardi 23 février 2021, s'inquiète à nouveau du devenir du bureau de Poste de PLEDRAN. Les élus ont :

- Exprimé leur totale opposition à tout projet de diminution des horaires actuels d'ouverture du bureau de Poste.
- Dénoncé l'abandon du Service Public Postal de proximité
- Condamné aussi, les fermetures à répétition, en particulier lors des périodes de congés.

(l'intégralité de la motion est à retrouver sur le site internet). *Vote à l'unanimité*

FINANCES

■ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- D'être informée de l'évolution financière de la commune,
- D'apprécier les contraintes
- De discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif (Conseil Municipal du 30 mars prochain),
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Il ne donne pas lieu à un vote.

■ SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la subvention versée par Adhérents (pour les jeunes de moins de 18 ans) aux associations plédranaïses. Le

Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions proposées au titre de 2021, sous réserve d'avoir obtenu les dossiers complets des destinataires concernés. (tableau des subventions disponibles sur le site internet)

Vote à l'unanimité sauf pour

- la subvention à l'association musicale – classe Orchestre : « Pour » = 28, « Ne prend pas part au vote » = 1 (M MORIN)
- les subventions à l'école publique, école privée : « Pour » = 26, « Abstention » = 3 (M MORIN, P QUINTIN, JM DEJOUE)

■ CHARGES TRANSFÉRÉES VALIDATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal confirme la représentation de la Commune dans la CLECT par M. Jéhanno, approuve les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, approuve les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports. (montants par commune disponible sur le site internet). *Vote à l'unanimité*

VIE SCOLAIRE

■ RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION POUR UNE ORGANISATION SCOLAIRE SUR 4 JOURS

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette dérogation pour 3 ans.

Vote à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

■ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SOCIÉTÉ BEUREL ENVIRONNEMENT DONT LE SIÈGE SOCIAL EST BASÉ A

PA LA TOURELLE – BP 30459 22400 LAMBALLE

Le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur la demande présentée par LA SOCIÉTÉ Beurel Environnement dont le siège social est basé à PA La Tourelle - BP 30459 - 22400 Lamballe.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX

■ CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE : RÉFECTION DE LA RUE DE GLORET

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage, a autorisé le maire à signer avec la ville de St Carreuc, la convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la route de Gloret. *Vote à l'unanimité*

URBANISME

■ DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR ERP ET D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ALSH « LES PTITS LOUPS » AUX COTEAUX

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux au titre des ERP pour les travaux d'isolation extérieure et de changement de menuiseries à l'accueil périscolaire et ALSH « Les Ptits Loups » aux Coteaux, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

INFOS HORAIRES

Nous demandons de privilégier la prise de rdv avant de venir en mairie.



- **Mairie** : Tél. 02 96 64 34 20 Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30. Samedi (permanence) : 9h-12h.
- **Service Urbanisme/Foncier** : ouvert le matin, uniquement sur rendez-vous l'après-midi
- **Horizon** : Lundi, mardi, jeudi : 13h30-17h30 et mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h - Permanence téléphonique uniquement, salle fermée jusqu'à nouvel ordre. Tél. 02 96 64 30 30
- **Médiathèque** : lundi : 15h-18h, mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h, vendredi : 16h30-18h et samedi : 10h- 12h et 14h-17h. Tél. 02 96 64 35 35

- **CCAS** : Tél. 02 96 64 34 22. lundi, mercredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h30, vendredi : 8h45 à 11h
- Permanence de Mme le Moual** : mercredis après-midi de 14h à 17h, *sur rendez-vous uniquement*
- **CIAS Saint-Brieuc Armor Agglomération** : Antenne Centre - Tél. 02 96 58 57 00 13 avenue Pierre Mendès France - 22950 TREGUEUX.
- **Police Municipale** : Permanence tous les matins de 11h à 12h. Tél. 02 96 64 34 25

FÉVRIER 2021

Permis de construire

- M. VARNIER Gaël, 11 la Ville Eon, Extension d'une maison individuelle
- M. et Mme COTILLARD Pierre, 4 Les Pommier Agan, Construction d'une véranda non chauffée
- M. et Mme LE ROUX Romain, 7 rue du Clos Borgne, Construction d'une maison individuelle
- M. et Mme CAVAN, 22 bis rue des Bruyères, Construction d'une maison individuelle
- M. COLOMBIER Cyrille, 25 rue des Lilas, Construction d'une maison individuelle

Déclarations préalables

- M. Rolland LE COQ, 119 Le Tonkin, Construction d'une véranda
- M. LEPAGE Solenne, 2 rue de l'Aubépine, Rehaussement du mûr existant
- M. MOISAN Lionel, 2 rue de la Rochette, Extension d'une maison individuelle par la création d'un garage complémentaire
- M. GRAVERAND Pascal, 21 rue du Val, Division en vue de construire
- M. COCHET François, 1 rue de Normandie, Extension d'un abri de jardin

- Mme BLANCHOT Françoise, 2 bis allée des Goélands, Pergola démontable non accolée au bâtiment
- M. DIENG et Mme ALLENET, 6 rue du Haut Chemin, Agrandissement de 2 fenêtres de toit et création d'une troisième sans un grenier bas
- M. LIPINSKI Raymond, 12 rue Charles de Gaulle, Remplacement des fenêtres, porte-fenêtre et étage
- M. GICQUEL Fabrice, 10 allée des Cormorans, Construction d'une piscine
- Mme THORAVAL Claire, 2 rue de Bel Air, Mise en place d'un portail extérieur
- Mairie de Pledran, Allée des Albatros, Projet d'écopâturage sur espaces verts : Construction d'un abri à moutons et clôture
- Mairie de Pledran, Rue Jacques Prévert, Projet d'écopâturage sur espaces verts : Construction d'un abri à moutons et clôture
- M. et Mme LEMOINE Mickaël, 6 rue Charles Le Goffic, Extension d'une maison individuelle

Permis d'aménager

- TK Promotion, Rue Joseph Hervé, Lotissement

Etat Civil

Naissances

- RENOUARD Léo, 40 la Ville Folle
- FAVÉ Emma, 26 le Grand Hirel
- SEBILLE Inä, 2 rue des Coquelicots
- COUVRY Liam, 25 La Fosse
- BERTHELOT Yuna, 8 rue Henri Matisse
- COMBIER Lison, 3 rue Eric Tabarly
- NOUAILLE-DEGORCE Blanche, 20, rue de la Ville Née

Décès

- LE PRIOUX née BOINET Lucie, 85 ans, 67, la Chesnaie de Péran



JEUNES FILLES ET GARÇONS VOUS AVEZ 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Cette démarche est **obligatoire**. Une attestation de recensement est délivrée lors de l'inscription. Cette pièce est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens, aux concours et au permis de conduire.

Pièces à présenter :

- livret de famille
- carte d'identité

Après avoir procédé au recensement, le jeune sera convoqué pour accomplir la journée défense et citoyenneté (JDC).

Suite aux mesures de confinement, les Journées Défense et Citoyenneté (J.D.C.) en présentiel sont suspendues.

Des sessions en ligne ont débuté depuis le 23 novembre dernier. Si vous êtes concernés par ce dispositif, vous recevrez un ordre de convocation sans démarche de votre part.

L'ensemble des informations utiles sont accessibles sur le site majdc.fr et sur la page « jeunesse du site du ministère des armées ».

AGENDA DU PLÉDRANAIS

Plédranais N° de	Date limite de remise des articles	Période de distribution
Avril	24/03	20/04 au 23/04
Mai	21/04	18/05 au 21/05
Juin	19/05	15/06 au 18/06



RAPPEL : pour les articles à paraître dans le Plédranais

- **Taille photos** : 300 ko minimum
- Pas de photos d'internet, ni de Facebook (trop petites, de mauvaise qualité)
- **Tous les articles doivent être envoyés sous forme de documents Word ou libre office** (en .doc ou .odt) pas de PDF (pas exploitable, pas modifiable), ou en format image (.JPEG, .PNG)
- Les photos doivent être envoyées par mail, en pièce jointe, afin d'avoir une qualité optimale
- **Contact à la mairie pour le Plédranais :**
Mme Lydie LE GLATIN, 02 96 64 34 29, mairie@pledran.bzh

Elections Départementales et Régionales des 13 et 20 juin 2021

Pour voter, Il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 7 mai



L'inscription est possible selon les modalités suivantes :

la demande peut être :

- ✓ **déposée à la mairie** par l'intéressé,
- ✓ **déposée en ligne**, en créant son compte sur le site www.service-public.fr qui vous indiquera la marche à suivre. Un service gratuit, facile, sécurisé, et accessible en continu. (pièces justificatives à numériser)

Toute demande d'inscription par courriel et non effectuée via cette téléprocédure est irrecevable

✓ **adressée par courrier** : le formulaire d'inscription, est disponible en mairie, ou sur internet (www.service-public.fr), ou présentée par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration sur papier libre indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire,

Pièces à produire :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans

- Un justificatif de domicile récent (*facture d'eau, électricité, téléphone fixe, attestation assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de paie...*)

L'inscription sur la liste de Plédran entraînera la radiation de la liste électorale de votre ancien domicile

Passeport biométrique Carte Nationale d'Identité (CNI)



Uniquement sur rendez-vous dans une des mairies équipées du dispositif de recueils de données : (25 dans les Côtes d'Armor) St Brieuc, Plérin (rendez-vous sur le site de la ville) Ploufragan, Quintin, Lamballe etc.

Pour gagner du temps au guichet, vous pouvez effectuer, une pré-demande en ligne sur le site de L' A.N.T.S. ou, à défaut, compléter un formulaire de demande CERFA 12100.02 (à retirer en mairie).

PIÈCES À FOURNIR

MINEURS & MAJEURS

PIÈCES COMMUNES CNI – PASSEPORT

- **1 photo d'identité** (35 x 45 mm - norme ISO/IEC 19794-5 : 2005), de moins de 6 mois (*bouche fermée, pas de sourire, front et oreilles dégagés, pas de bijoux, pas de lunettes...*)
- **1 justificatif de domicile** récent
- **Passeport ou carte d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou Copie intégrale de l'acte de naissance** (à demander à votre mairie de naissance) sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'Etat Civil est dématérialisé
- **En cas de perte ou de vol de l'ancien titre** : déclaration de perte (sur place) ou vol (en gendarmerie)
- **En cas de renouvellement**, présentez le passeport ou la CNI périmé

MINEURS : PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

- **Présence du mineur obligatoirement**
- **Livret de famille**
- Carte Nationale d'Identité du parent demandeur
- En cas de divorce ou séparation : fournir le jugement dans sa globalité

MINEURS & MAJEURS : COÛT

PASSEPORT	CNI
Timbre fiscal électronique <i>achat en ligne ou bureau tabac</i>	Gratuit sauf :
Majeur : 86€	En cas de perte ou vol :
Mineur de moins de 15 ans : 17€ €	Timbre fiscal : 25€ €
Mineur de plus de 15 ans : 42€ €	<i>bureau de tabac, perception, centre des impôts ou timbre électronique sur :</i>
<i>timbres.impôt.gouv</i> €	<i>timbres.impôt.gouv</i>

DURÉE DE VALIDITÉ

- **Passeport** : 10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs.
- **Carte nationale d'identité** : 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs.
- Attention** : les cartes nationales d'identité délivrées entre 2004 et 2013 ont vu leur durée de validité prolongée de 5 ans pour les personnes majeures
- Cependant, si vous devez voyager à l'étranger, la carte nationale d'identité pourra être renouvelée du fait des difficultés rencontrées dans certains pays européens, mais uniquement sur présentation d'un justificatif de voyage et à condition que vous ne disposiez pas déjà d'un passeport.
- Si vous avez déménagé depuis l'établissement de la carte, vous pouvez également demander le renouvellement.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT VOTRE SITUATION PERSONNELLE :

<https://www.service-public.fr/>

Brèves des Services Techniques

Chaucidou

Dès les beaux jours, sur la rue du bois jusqu'au 1^{er} rond-point des Coteaux, une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) va être mise en place. Ainsi, cette chaussée sera sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.



De fait, les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements revêtus appelés rives. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et, à défaut en ralentissant.

De la même façon, le chaucidou sera installé sur la rue de la résistance, afin de faciliter les déplacements doux et de protéger les nombreux enfants et adolescents.

Travaux en régie

- Les tontes redémarrent avec les beaux jours.
- Du curage va être réalisé.
- Du petit élagage est en cours, du lamier a été fait par la collectivité. Par ailleurs, nous vous rappelons que les propriétaires sont tenus d'élaguer leurs arbres dépassant sur le domaine communal.



Les travaux des entreprises

- Les travaux de Génie civil pour l'installation de la fibre continuent sur la commune dans le secteur colody – Noé Craffault.

culture ■



Vendredi 9 avril à 20h30

Spirit Gospel

Spirit Gospel dégage sur scène une joie, une complicité et un enthousiasme rare qu'il sait parfaitement transmettre au public. Ces artistes aux voix chaudes, puissantes, rythmés, sont reconnus dans le milieu du gospel, mais aussi dans des styles musicaux variés tels que le jazz, la soul, le Rn'B. Un grand moment de partage musical !

Tarifs D : 14,50€/13,50€/10,50€/6€

Distribution : 3 chanteurs et un pianiste

Direction artistique : Gisela Razanajatovo

Production : Sons du Monde



crédit photo : Véronique Doric



Ces événements auront lieu sous réserve des règles sanitaires en vigueur.

Vendredi 16 avril à 20h30

Michel Jonasz et Jean-Yves d'Angelo

Concert Piano-Voix / Durée : 1h30

L'alchimie entre le chanteur et son pianiste fétiche ne date pas d'hier. C'est ensemble qu'ils ont créé les plus grands standards du répertoire de l'artiste, de Joueur de Blues à Lucille en passant par La Boîte de Jazz pour n'en citer que quelques-uns.

Le public, fidèle au rendez-vous et témoin de l'osmose parfaite entre les deux amis redemandant encore à partager ces moments privilégiés où l'émotion et l'énergie se renouvellent et se déploient à chaque instant.

Tarif B : 23€/ 21€/ 18€/ 6€€

Production : Art FM Prod



Crédit photo: Stéphanie Vivier

Les Points Conseil Budget (PCB) : des lieux de conseil et d'accompagnement budgétaire, gratuits et ouverts à tous.

Les Points conseil budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire : demander un étalement de dettes, rédiger un courrier à sa banque, faire un point sur ses dépenses, éviter les frais d'incidents bancaires... Il s'agit d'un soutien pour faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, ayant un impact sur les ressources ou les dépenses et améliorer la gestion du budget familial.

L'objectif est de prévenir et lutter contre le mal-endettement et de permettre aux personnes conseillées de se sentir moins seules face aux problèmes de budget.

Inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points conseil budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2021. Pour les Côtes d'Armor, ce sont 4 PCB qui ont été labellisés par l'Etat.

Deux opérateurs labellisés dans les Côtes d'Armor : Familles Rurales Fédération de Côtes d'Armor et l'UDAF 22 (Union Départementale des Associations Familiales). Les missions de soutien envers les familles et de défense des consommateurs de l'UDAF 22 et de Familles Rurales – Fédération des Côtes d'Armor constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

Ce dispositif est labellisé et soutenu par l'État (15 000€ par an et par PCB sur 3 ans). Spécificité notable dans les Côtes d'Armor, les 4 PCB labellisés bénéficient d'un cofinancement complémentaire de 15 000€ par an et par PCB sur 2 ans, de la part du Département des Côtes d'Armor dans le cadre de la contractualisation du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Ce co-financement a permis de renforcer la réponse PCB par le recrutement, par chaque opérateur, de Conseillères en Economie Sociale et Familiale mais aussi d'assurer une couverture territoriale sur l'ensemble du département par une extension du périmètre d'intervention des 4 PCB labellisés.

Des permanences physiques sont ainsi proposées sur les 8 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du département.

Il est proposé des conseils personnalisés, confidentiels et entièrement gratuits, lors de permanences physiques. Ces dernières sont organisées sur l'ensemble du territoire au sein de Mairies,

Associations, Espaces France Services, Maisons de Services au Public...

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale conseillent et accompagnent chaque personne, quels que soient sa situation professionnelle, son niveau de ressources..., pour :

- faire un point sur sa situation (ressources, charges, dettes...),
- proposer des conseils, un accompagnement budgétaire, orienter vers des partenaires du territoire, intervenir auprès des créanciers...
- apporter une aide dans le cadre du dépôt d'un dossier de surendettement et pendant la procédure.

Permanences à la mairie de Plédran :

**Permanences du Point Conseil Budget
Février à Juin 2021**

Mairie de Plédran

Lundi 8 Février de 14h00 à 16h30
Lundi 22 Février de 14h00 à 16h30
Lundi 8 Mars de 14h00 à 16h30
Lundi 22 Mars de 14h00 à 16h30
Lundi 12 Avril de 14h00 à 16h30
Lundi 26 Avril de 14h00 à 16h30
Lundi 10 Mai de 14h00 à 16h30
Lundi 31 Mai de 14h00 à 16h30
Lundi 14 Juin de 14h00 à 16h30
Lundi 28 Juin de 14h00 à 16h30

Point conseil budget
Dispositif labellisé

Demande de renseignement ou prise de rendez-vous
Email : pcb@udaf22.fr
Tél : 02 96 33 40 76

www.udaf22.com
www.mesquestionsdargent.fr



Un don au CCAS

M Le Maire et le CCAS remercie Mme DELCROIX Eliane, la Présidente du comité de quartier de Saint-Volon, qui a fait un généreux don de 150€ en faveur du CCAS.

Entretien des rivières

Entretien des rivières, comment faire ?

- **Inondation, le saviez-vous ?** Entretien des cours d'eau permet de prévenir les risques d'inondations.
- **Un embâcle, c'est quoi ?** C'est une accumulation de matériaux apportés par la rivière (arbre mort, rondins, feuillages...). Ce phénomène augmente les risques de crues et d'inondations. L'entretien des cours d'eau est donc primordial pour limiter les risques.
- **Inondation, le saviez-vous ?** La végétation d'un cours d'eau est essentielle. L'entretenir l'est tout autant pour éviter la formation d'embâcles (cumul d'arbres morts, rondins, feuillage...) et prévenir les risques de crues.
- **Le saviez-vous ?** Chaque propriétaire doit entretenir son terrain (de la berge jusqu'au milieu de la rivière).
- **Le saviez-vous ?** Septembre et octobre sont propices à l'élagage si nécessaire et au maintien d'une végétation de taille variable.
- **Entretien des cours d'eau :** privilégiez un entretien de septembre à octobre, l'impact sera plus faible sur la faune et la flore.
- **Entretien des cours d'eau :** bouturez et plantez des saules pour stabiliser les talus et les berges.
- **Entretien des cours d'eau :** privilégiez une végétation variée, jeune et souple en pied de berge.



Utilisation des ressources en eaux privées

Eau de puits, de forage, eaux de pluie collectées en aval des toitures : ai-je le droit d'utiliser ces ressources en eau privées pour mon habitation ?

OUI mais sous certaines conditions.

Préalable. Le raccordement au réseau d'eau public de votre habitation est obligatoire, dès lors qu'il est possible, et même si vous avez une ressource d'eau privée.

L'eau de puits ou de forage est réservée à l'usage personnel d'une famille. Pour cela vous devez faire une déclaration, auprès de votre mairie, qui implique une analyse d'eau spécifique et des précisions sur les caractéristiques de l'ouvrage.

Un suivi régulier de la qualité de cette eau sera exigé par la direction de l'eau et de l'assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

L'utilisation pour un usage professionnel, tel que les locations, campings, hôtels, ateliers de transformation de produits alimentaires nécessite une autorisation préfectorale.

L'eau de pluie ne peut être utilisée dans les habitations que pour alimenter les chasses d'eau et le lavage des sols. Elle est interdite dans les établissements accueillant des populations sensibles (patients, enfants, personnes âgées...).

Des réseaux distincts. Le réseau d'eau public et le réseau d'eau de pluie **doivent être bien distincts et clairement identifiables à l'appui de pictogrammes «eau non potable» pour le réseau qui achemine une ressource privée dans votre habitation.**

Cette obligation n'existe pas pour l'eau en provenance de puits ou forage privés. Les réseaux peuvent être distincts. Dans le cas contraire, de manière à éviter le retour d'eau sur le réseau public et toute pollution éventuelle, un système de disconnection agréé doit impérativement être installé au niveau de chaque point de connexion avec le réseau public. Il est

adapté à la qualité de l'eau provenant de la ressource privée.

Pour toute information sur le sujet, vous pouvez joindre la direction de l'eau et de l'assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Direction Eau & Assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération

1 rue de Sercq, 22000 Saint-Brieuc

02 96 68 23 50

du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00. Fermé le jeudi après-midi
eau@sbaa.fr

ou

Pôle de proximité de Saint-Brieuc Armor Agglomération à Ploëuc-l'Hermitage

11A rue de l'Église

02 96 42 17 70

du lundi au vendredi : 09h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
eau@sbaa.fr

La gestion communale de l'épisode neigeux

Un épais manteau blanc a recouvert toute notre région le 9 février dernier.

M. le Maire a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde. Un plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Ce plan regroupe plusieurs personnes : M. le Maire, le 1er adjoint, le Directeur Général des Services, la Directrice des Services Techniques, une assistante, une chargée de communication.

Tous les services de la mairie se sont adaptés à cet épisode neigeux.

Les agriculteurs de la commune ont été contactés par téléphone afin d'aider au déneigement.

Pour l'EHPAD :

- Plusieurs agents sont restés dormir au sein de l'EHPAD au regard de l'épisode neigeux. L'établissement a pour cela mis à disposition la chambre d'hôte et l'infirmerie.
- Les repas du vendredi 12 février ont été préparés par l'UPC et livrés par un agent des services techniques. Le repas a été offert aux agents présents le midi. Les résidents ainsi que les agents ont été très satisfaits de la qualité du repas fourni.
- Le policier municipal a ramené un agent à son domicile jeudi 11 février au soir.
- Les agents des services techniques sont venus saler et déneiger le parking du personnel durant tout cet épisode neigeux.
- Les agents ont été prévenus tôt le matin du vendredi 12 février de ne pas prendre leur service au vu du risque verglas très important. Les agents ayant assurés la nuit sont restés pour aider les agents de jour pour les levers et le service du petit déjeuner.



- Les agents des services techniques ont aidé les agents de l'EHPAD pour le portage de repas.

Pour résumer, il y a eu beaucoup d'entraide et de solidarité durant cet épisode neigeux. Le service rendu aux résidents n'en a pas pâtis.

La médiathèque, quant à elle, a pu être ouverte le mercredi 10 février, malgré la neige. Par contre, le verglas du vendredi et les risques du samedi ont contraint à la fermeture et au télétravail des agents.



A la mairie, les agents étaient en présentiel ou en télétravail, selon leur possibilité de venir sur site au vu des conditions de circulation. Une permanence téléphonique et physique était assurée à la mairie.

Pour le service hygiène et entretien des locaux,

le mardi soir, il a été demandé aux agents de quitter leur poste plus tôt et de reporter l'entretien au lendemain matin. Malgré les conditions météorologiques mauvaises le jeudi soir, les

agents d'entretien ont tout de même réalisé l'entretien dans les écoles et les garderies, afin d'assurer l'ouverture le vendredi matin. Plusieurs agents ont eu beaucoup de mal à rentrer à leur domicile sous la pluie verglaçante.

Pour les garderies et centres de loisirs :

Un mail a été envoyé aux parents leur demandant de récupérer, si possible, leurs enfants à 16h15 le mardi soir au vu de l'épisode neigeux annoncé. Un service d'accueil minimum en garderie était maintenu le mardi soir.

Le planning du mercredi a dû être réorganisé comme certains animateurs n'ont pas pu se déplacer. Plusieurs enfants ne sont pas venus également, ce qui a permis d'avoir un taux d'encadrement animateur/enfant suffisant.

Le jeudi, certains instituteurs n'ont pas pu se déplacer. Ils avaient donc demandé aux parents de garder leurs enfants. Une baisse d'effectifs pour le repas du midi s'est donc fait ressentir, environ 270 repas en moins.

Le vendredi matin, au vu du verglas très important, les animateurs habitant le plus près des garderies ont pu s'y rendre dès 7h. Mais aucun enfant n'était présent. Un service minimum d'accueil a été mis en place jusque 15h. Aucun repas n'a été servi au restaurant scolaire.

David le cuisinier a donc cuisiné pour les résidents et les agents de l'EHPAD.

Les services techniques sont d'astreinte voirie de mi-décembre à mi-mars par équipe de 2 pour pallier aux conditions météorologiques (neige, verglas, vent, inondations...) ou autres.

Les services techniques ont 2 circuits de déneigement de définis et ils sont équipés de :

- 1 camion équipé d'une saleuse et d'une lame de déneigement,
- 1 micro tracteur avec épandeur si nécessaire,
- épandeurs manuels



Pendant cet épisode neigeux, les agents ont commencé à raboter la neige dès le mardi après midi, ils ont ainsi dégagé les routes et fait du pré salage jusqu'à 22h, avec la fermeture de la mare.

Le mercredi matin, ils sont sortis à 5h pour ces mêmes actions. Le camion a tourné non-stop jusque dans la soirée.

Certains agents se sont portés volontaire, à la demande de la direction, afin de venir plus tôt hors astreinte, le mercredi à 6h. Ils ont déblayé la neige devant les bâtiments communaux (garderies, mairies, écoles...) et devant certains commerces du bourg.



Les agents des services techniques ont été présents jusqu'au dimanche matin :

- **Mercredi soir** : pré salage et rabotage de la neige aux endroits où ce travail était possible
- **Jeudi matin** : salage et rabotage de la neige aux endroits où ce travail était possible + accès écoles, garderies et bâtiments communaux
- **Jeudi soir** : pré salage
- **Vendredi matin** : Verglas très important, salage uniquement avec fermetures de certains axes dangereux (la mare et Magenta). Une solidarité entre collègues a été très présente : des agents des services techniques et les policiers municipaux ont ramené chez elles des agents de l'EHPAD

➤ **Vendredi soir** : pré salage

➤ **Samedi matin** : salage, un agent est allé chercher des agents de l'EHPAD afin de les conduire au travail

➤ **Dimanche matin** : état des lieux des routes mais pas de sortie

Durant cet épisode neigeux, 7 tonnes de sel ont été utilisés. Les services ont fait en sorte de déneiger et de saler un maximum de route, en s'adaptant à la situation météorologique et aux conditions de circulation difficiles. La communication a été très présente, elle était très importante.



Nécrologie

Mme Le Bellégo, doyenne de la commune

Marie-Cécile Le Bellégo est née Briens le 18 mai 1916 à La Noë de Craffault. Elle a passé toute sa vie à Plédran, à l'exception de quelques années pendant sa jeunesse à Paris.

Orpheline de père avant sa naissance, sa mère étant allée travailler à Paris, elle a grandi chez ses grands-parents, entourée de ses nombreux cousins, cousines.

Elle se marie à 19 ans avec François Le Bellego. Tous les deux exploiteront la ferme de la Porte de Craffault.

De leur union naîtront 7 enfants, 2 filles et 5 garçons. 4 de ses fils sont décédés, Bernard en Algérie en 1960, les 3 autres de maladie. Elle est veuve à 54 ans. Elle entre à l'EHPAD de Plédran à 95 ans.

Elle aimait les voyages, les fêtes de famille. Elle était à la tête d'une famille qui compte plus de 120 membres, 5 générations. Elle aimait la période où son mari fut Maire de Plédran, et elle en était fière.



vie associative

FNACA Kenavo Paul

Ancien porte drapeau, Paul Le Moine nous a quitté à l'âge de 85 ans.



Plédranais d'origine, Paul s'investit très tôt dans l'association. Adhérent de la 1^{ère} heure, il entre au bureau en 1987 et il sera porte drapeau durant 26 ans.

Il arrêtera toutes activités en 2018, frappé par la maladie.

« Son départ a créé un grand vide au sein de l'association », regrette le Président André Taillard. Tous les adhérents s'associent au chagrin de sa famille.

Photo prise lors de la cérémonie du 19 mars 2019, où Paul reçoit l'insigne de porte drapeau des mains du Président, André Taillard.

La 10^{ème} édition du Challenge Canicrossbreizh

À la suite de la réussite de la 9^{ème} édition, et ce malgré des conditions sanitaires complexes, nous sommes fiers de vous annoncer aujourd'hui l'organisation de la 10^{ème} édition du Challenge Canicrossbreizh les 1^{er} et 2 mai prochains.

Bien évidemment, cela se fera sous réserve des réglementations en vigueur à l'approche de ces dates.

Le succès de la dernière édition, due au sérieux des canicross-seurs en ce qui concerne le respect des règles Covid mises en place, nous permet de croire en la réalisation de la 10^{ème} édition du Challenge. Celle-ci sera la dernière répétition avant Plédran 2021.

Encore une fois, nous avons à cœur d'organiser un bel événement sur notre commune. Pour ce faire, nous avons besoin de vous.

N'hésitez plus, rejoignez notre belle équipe de bénévoles !

Pour cela, rien de plus simple, vous pouvez nous contacter au 06 20 91 49 81 ou via l'adresse mail suivante :

benevoles@pledran2021.com.

Nous avons également besoin de partenaires, alors si vous souhaitez contribuer encore un peu plus à l'organisation de cette 10^{ème} édition ou de Plédran 2021, contactez-nous au 06 24 66 02 51 ou via l'adresse mail suivante : info@pledran2021.com.

En attendant, retrouvez-nous sur les réseaux sociaux @pledran2021, @canicrossbreizh ou encore sur nos sites internet www.pledran2021.com et www.canicrossbreizh.fr.



Vous souhaitez participer aux épreuves prévues ce week-end-là ?

Inscrivez-vous au Challenge via le lien

<https://canicompert.com/fr/events/1639-challenge-canicrossbreizh-2021/>



Cet événement aura lieu sous réserve des règles sanitaires en vigueur.

Programmation du challenge 2021

Samedi 1 mai 2021

15h00 : CC court toutes les 30 secondes 5 par 5

16h00 : canitrott

17h00 : Cadets 3km

17h30 : Minimes

18h00 : Benjamins 0,9 km

18h30 : Canibaby

18h45 : récompenses Babies

19h30 : CaniVTT

22h00 : Canicross nocturne toutes les 3 secondes 2 par 2

Dimanche 2 mai 2021

08h30 : CaniVTT

09h30 : Canicross toutes les minutes 5 par 5

11h30 : Canictrott

12h15 : Cadets

12h45 : Minimes

13h15 : Benjamins

13h30 : Relais 3 X 1 km

14h30 : Podiums

La chasse aux œufs du 4 avril 2021 annulée

Le comité des fêtes de Plédran vous informe qu'en raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 de la chasse aux œufs qui devait se tenir le dimanche 4 avril est annulée. Le comité des fêtes, l'ensemble des bénévoles et leurs fidèles partenaires vous retrouveront l'année prochaine, le 17 avril 2022 et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous à la fin de l'été 2021 sur les hauteurs de Magenta pour la 38^{ème} édition de la flèche Plédranaise le dimanche 19 septembre. D'ici là, prenez soin de vous !



Les Cyclos font un don de 1 000 euros à Handi'chiens

Le 30 janvier, les membres du bureau du Cyclo Sport Plédranais ont fait un don de 1 000 euros à l'association Handi'chiens de St Brandan suite à leur après-midi théâtre qui s'est déroulée l'année dernière à Horizon.

« Depuis plusieurs années, nous reversons une partie des bénéfices à une association différente », déclare Guy Guillot, secrétaire du Club.

Quant à Sophie Collin, responsable d'Handi'chiens Bretagne, après avoir remercié les cyclos, a tenu à préciser que « ce don allait permettre de financer

l'achat d'un chiot golden ou labrador ». Elle a également rappelé les missions de son association, financée à 98 % par des dons, qui éduque et confie ensuite gratuitement des chiens d'assistance aux personnes handicapées moteurs, des chiens d'éveil aux jeunes polyhandicapés, ayant des troubles

autistiques, trisomiques ou des chiens d'accompagnement social pour des structures telles que les Ehpad, les instituts médico-éducatifs.

Olivier Colliou, adjoint chargé des sports et de la vie associative a tenu à féliciter les cyclos pour leur belle action de solidarité.



■ Infos utiles



COLLÈGE-LYCÉE LA VILLE DAVY : transport scolaire et rendez-vous d'informations

Un transport quotidien est mis en place par La Ville Davy (Quessoy) et dessert les communes suivantes : Saint-Carreuc - Plœuc-l'Hermitage - Plaintel - Plédran.

La Ville Davy propose des rendez-vous d'informations pour les familles intéressées par l'une des formations de l'établissement. Il est possible de prendre son rendez-vous par téléphone au 02 96 42 52 00 ou en ligne sur www.lavilledavy.fr

Une page de l'histoire Plédranaise se tourne avec le restaurant scolaire

Depuis début novembre, les enfants ont le plaisir de déjeuner dans le nouveau restaurant scolaire. L'ancienne cantine a été démolie le mois dernier. C'est un bâtiment bien connu des Plédranais qui disparaît du paysage.



Interview de Mme Maria Letonturier

En quelle année a commencé l'activité de la cantine ?

M.L : L'activité de la cantine scolaire a débuté en 1949, avec 21 enfants. J'avais 21 ans. J'y ai travaillé jusqu'en 1966, bénévolement pendant ces 17 années.

Native de Plédran, je venais de me marier à M. Letonturier qui avait été affecté instituteur à l'école publique de Plédran pour son 1^{er} poste. Il y est resté toute sa carrière et en a été directeur de 1966 à 1975.

C'est lui qui a eu l'idée ; il a constaté que les enfants mangeaient sous le préau leur repas froid ou allaient le manger dans les cafés du bourg. Il a donc organisé une réunion avec les parents d'élèves à laquelle seulement trois sont venus !



La rue des Ecoles en 1952

Dans quel bâtiment se trouvait la cantine ?

M.L : La cantine scolaire se faisait dans le bâtiment qui vient d'être démoli.

Nous n'avions pas de matériel, quelques marmites, un poêle, pas d'eau courante jusqu'en 1957, quelques planches comme tables de travail et deux tables de ping-pong pour le repas des enfants ! En 1966, l'effectif augmentant et alors que nous devons déjà faire deux services, la cantine s'est déplacée dans la salle privée Le Maréchal-Barbé qui accueillait aussi des bals le week-end ! Après de nombreuses sollicitations, c'est en 1970 que la municipalité a construit le restaurant scolaire municipal qui a été utilisé jusqu'à l'an passé.

Quel était votre rôle ?

M.L : Au départ, nous avons décidé d'ouvrir la cantine avec uniquement une distribution de soupe. Je cuisinais aux enfants ce qu'ils amenaient en plus : des œufs, de la viande, du maque-reau... Très vite les enfants sont venus nombreux et devant l'inégalité des situations, pour la santé de tous et aussi par commodité, un repas complet est servi en 1955.

Mon rôle était donc d'établir les menus, de faire les commandes, de cuisiner, de faire le rangement... Les enfants participaient à tour de rôle à la vaisselle et à l'épluchage des légumes pour le repas du lendemain.

Ce qui me tenait à cœur chaque jour était que chacun mange à sa faim et goûte à toutes les nouveautés que nous leur propositions !

Quelles ont été les évolutions ?

M.L : - Comme je l'ai déjà dit, de la soupe aux repas complets, des locaux et du matériel de plus en plus adaptés à l'effectif augmentant de 21 à 250 enfants en 1970.

- Finances et gestion : c'est le comité de cantine de l'Amicale Laïque qui a soutenu et géré ce projet en le faisant évoluer au fil des années, tout cela en coordination avec mon mari qui en était le principal responsable. L'Amicale Laïque finance, puis la municipalité donne une petite subvention, les repas sont payants en 1955. Ce n'est qu'en 1973 que la municipalité gèrera totalement la cantine. M. Letonturier l'a gérée seul jusqu'aux environs de 1966, puis par d'autres collègues à tour de rôle, tous de façon bénévole.

- Pour le personnel encadrant : je suis seule à travailler à la cantine jusqu'en 1961. Mme Monchoix est alors embauchée puis s'ajoutent d'autres personnels Mmes Rouxel, Morin, Le Masle... Moi je continue jusqu'en 66 et je poursuis encore la gestion quelques années. M. Letonturier assurait seul la surveillance des repas, plus tard les enseignants sont venus manger à la cantine et ont pris part à leur tour.



Le bâtiment de l'ancienne cantine qui vient d'être démoli

- En 1970, proposition faite et refus des écoles privées d'utiliser ce nouveau lieu. Ce n'est qu'en 1977 que le restaurant scolaire servira à tous.

Pourquoi avez-vous fait cela bénévolement ?

M.L : Dès le début de ce projet, l'esprit de rendre un service et d'être utile aux enfants nous habitait et puis, si on m'avait payée, cela aurait augmenté d'autant plus le prix du repas, et certains parents n'auraient pas mis leurs enfants à la cantine...

Comment avez-vous vécu la démolition de l'ex-cantine et la construction du nouveau restaurant scolaire ?

M.L : Cela m'a fait quelque chose effectivement, tout d'abord bizarre dans le paysage. Nous avons toujours vécu « rue des Écoles ». Tout d'abord dans ce bâtiment qui vient d'être détruit, à l'étage, puis dans la maison que nous avons construite en 1960. J'ai donc toujours connu ces bâtiments.

Et puis c'est là que j'ai débuté dans ce merveilleux projet ! Que de souvenirs !

Quand j'y passe à pied, je vois les cuisines et je me dis que ce ne sont plus mes casseroles !

Les enfants et le personnel ont une chance inouïe d'avoir un si bel équipement par rapport à ce que j'ai connu.

Ploufragan - Plédran

Plédran

Après 65 ans, la salle municipale sera fermée

L'histoire
 La salle municipale de la rue des Écoles vient de fermer définitivement ses portes, pour des raisons de sécurité. Après 66 ans de bons et loyaux services, elle va être vouée à la démolition et est remplacée actuellement, par une nouvelle salle flamboyante neuve, aux Coteaux. Francine Barbé et Marie Letonturier, toutes deux sœurs et filles de Marie et Jules Le Maréchal, retracent toutes ces années d'histoire de la salle.

Première utilisation le 15 juillet 1947
 « Ce sont nos parents, commerçants au bourg, à l'époque qui décident de construire cette salle, qui devait faire office de dépôt de grains, de pommes de terre et d'engrais. Mais, en cours de construction, ils décident de modifier les plans pour y envisager des banquets, des bals et autres. Si la salle fut utilisée quelque temps comme dépôt de produits de sois, c'est le 15 juillet 1947, qu'une réunion de famille s'y déroula, suivi d'un bal quelques jours plus tard. Dès 1950, elle fut utilisée exclusivement comme salle de bals, la plus grande de la région. »

En 1958, propriété de Francine et Pierre Barbé
 C'est Francine la fille et son mari Pierre Barbé, qui devinrent propriétaire et continuèrent à y réaliser des bals,

Rachetée par la commune en 1972
 Éluë en 1971, la municipalité de gauche, emmenée par Daniel Ballay, rachète cette salle appelée à l'époque salle Le Maréchal, qui fut utilisée après travaux, comme salle de réunion. « Pendant de nombreuses

années, elle servait pour le conseil municipal ou de salle de mariages, et même d'enterrements pendant la réfection de l'église », se souvient Maria.

Restauration en 1983
 En 1983, la salle est entièrement renouvelée et agrandie pour devenir la salle municipale de 180 places assises. « À l'époque, six projets avaient été présentés, pour un coût variant de 80 000 € à près de 200 000 €. La municipalité retint à l'époque un investissement de près de 100 000 € », se souviennent les deux sœurs.



La salle municipale, rue des écoles, sera prochainement démolie.



Témoignages

Témoignage d'une ancienne élève

La cantine de Plédran, Souvenirs ...

« Il est loin le temps où Francine, la bonne mine et le sourire aux lèvres nous servait, cette petite dame à la démarche incertaine mais toujours bienveillante, d'une gentillesse qui sans pareil, nous faisait aimer la Tarte aux épinards. Quel plaisir de venir à la cantine pour avoir le petit mot de Francine ! milles mercis Francine. Je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans - (voir 25-30 ans) - ne peuvent pas connaître !

Bon nombre se rappelle également d'Annick, notre dame de cantine, ce personnage, Annick, la pin-up, cette grande dame blonde, ce modèle féminin, plantureuse, charmeuse, regard malicieux avec ce chignon blond toujours parfait. Une allure, un sourire, une gentillesse, même si tu devais finir ton assiette de légumes, elle savait user de ses charmes pour te faire manger les carottes à la vapeur, toujours avec un brin d'humour.

Que de bons moments qui rappelleront à chacun autant de souvenirs et d'anecdotes avec ces femmes et ces hommes, Monsieur Sévère, dès son arrivée, on se redressait, le dos bien droit, tel de bons élèves ! Bref, il y avait les dames de la cantine à Plédran mais il y avait aussi les kermesses où nos parents prenaient la place de nos chères cantinières et quel plaisir nous avions à passer derrière l'envers du décor, bravant l'interdit en cette fin d'année où tout était permis, le temps d'un dimanche, nous pouvions aller en cuisine !

La cantine c'est aussi le lieu où l'été, c'était le centre aéré, qu'est-ce que l'on était fière quand on avait passé l'âge de faire la sieste dans la salle du fond et que l'on partait avec nos monos pour une balade dans la campagne Plédranaise ! Qui se souvient des goûters de tartine de pain de 2 livres avec le carré de chocolat !! La cantine c'est aussi la garderie avec à l'époque -je parle bien sûr du temps que moi j'ai connu av Odette et Francine - nos 2ème mamans, si différentes et si attachantes à la fois, merci également à vous pour votre dévouement et pour nous avoir apporté ce qu'il est impossible de nommer !

La cantine, un lieu de vie et d'échanges, un lieu de rencontres et tellement de souvenirs que chacun garde encore en mémoire, une part de notre enfance ... »



Maryvonne Boulic a travaillé comme cuisinière, d'abord à la cantine des Coteaux, de 1972 à 1987. Ensuite elle est allée à la cuisine centrale, au bourg. Elle était chargée du suivi des commandes, avec Annie Roussel. Le matin, ils préparaient les repas, le midi ils réalisaient le service auprès des enfants. Ensuite, l'après midi était consacré au ménage et au suivi des commandes et des factures.

Mme Boulic a pris sa retraite en 1999. « Lorsque j'ai du quitter les Coteaux pour aller à la cuisine du bourg, cela m'a fait quelque chose. » « Nous avions une ambiance sympa. J'en garde un très bon souvenir. J'aimais beaucoup ce que je faisais. J'ai travaillé comme si ça avait été mon entreprise.

Quand j'ai démarré, c'étaient les paysans de Plédran qui amenaient le lait, les pommes de terre, les légumes ».

« J'avoue que d'avoir vu l'ancienne cantine démolie, je me suis dit et ben voilà. On y a passé du bon temps. »



Odette Quignard était surveillante en centres de loisirs, garderie et à la cantine. Elle faisait le service et la surveillance à la cantine le midi. Elle commençait à 7h30 le matin, sans coupure jusqu'à la garderie du soir. « Lorsque M. Melscouët est arrivé comme maire, il a instauré une pause de 30 min le midi.

Nous faisons les menus tous ensemble lors d'une réunion mensuelle, dans laquelle nous pouvions donner nos idées. Les enfants donnaient aussi leurs avis sur les menus. Nous les faisons goûter à tout, afin qu'ils découvrent tous les aliments. »

« Lorsque l'on donnait pour la première fois des grains de maïs aux enfants, ils nous répondaient qu'ils n'étaient pas des poules pour manger du grain ! »

Annick Auffret a été aussi agent à la cantine. Elle travaillait pour la cantine de l'école privée, qui ensuite est devenue municipale. Elle préparait les hors d'œuvre, les desserts et les légumes, le matin. « Dans la salle, tout était placé avant que les enfants arrivent. Nous, les agents, mangions à 11h30, avant l'arrivée des enfants qui était à 12h. Lorsque le service était terminé, nous faisons une pause-café. Ensuite, nous passions au ménage dans tout le bâtiment. Je passais un bon moment avec toute l'équipe. »



« Nous avons eu beaucoup d'amélioration sur le mobilier notamment et le matériel de nettoyage.

J'adorais travailler avec les enfants. D'ailleurs, les enfants me l'ont bien rendu. Nous étions dans une bonne ambiance tous ensemble, en travail d'équipe. »

« Une chose m'a marqué : c'était lorsqu'il fallait remplir les petites cuves à fioul avec des bidons, pour le chauffage. C'était ma hantise ! »



Thérèse Tréhorel travaillait pour la cantine de l'école privée, qui est devenue la cantine municipale ensuite. Elle est partie en retraite depuis une trentaine d'années.

« J'ai de très beaux souvenirs de cette époque. J'étais sous la responsabilité de Annie ROUXEL, qui était secondée par Thérèse RUELLAN. Je commençais à 10H et épluchais les légumes, préparais les entrées.

Ensuite, avec Annick, je mettais le couvert puis servais les "petits", pendant que ma collègue servait les "grands". »

■ ECOLE SAINT-MAURICE

Des musiciens à l'école

La classe de GS/CP de l'école Saint-Maurice a eu la joie d'accueillir deux musiciens professionnels.

Claire Le Boulanger et Iñaki Vermeersch sont venus présenter leurs instruments : la flûte traversière et la clarinette. Ils ont également joué quelques extraits d'œuvres : les quatre saisons de Vivaldi, des œuvres de Bartok, une berceuse et un air irlandais. Les enfants ont beaucoup apprécié ce moment culturel et les artistes aussi qui étaient ravis de jouer devant un public.



Des tablettes pour écrire en maternelle



Depuis le mois de novembre, les quatre classes de maternelle de l'école Saint Maurice sont équipées de tablettes avec pour objectif principal l'apprentissage de l'écriture, aussi bien en capitale d'imprimerie qu'en écriture cursive. Outre les activités de découverte sur des supports variés et par le biais du graphisme, cet outil ainsi que l'application Kaligo est conçu pour aider les élèves à entrer et à se perfectionner dans cet apprentissage exigeant.

Ces tablettes serviront également, à la rentrée 2021 à la mise en place d'un cahier de réussite numérique.

L'outil tablette, avec des applications diverses doit se généraliser pour les classes de primaire dans les prochains mois.

■ ECOLE LES COTEAUX

Classe orchestre des Coteaux

L'année dernière, la classe orchestre s'est arrêtée brutalement au mois de mars ainsi que tous nos projets de représentations à la salle Horizon (4 au total) et la master-class avec l'orchestre « Ensemble Matheus ».

Il était donc important pour tous les professeurs de musique et les élèves de relancer la classe orchestre pour cette année scolaire en s'adaptant bien évidemment aux restrictions sanitaires : éviter le brassage des classes, distanciation, port du masque...

Bien que ces règles soient très contraignantes, Dimitri (violoncelle), Pauline (violin) et Christophe (guitare) ont su adapter leur pratique et essaient chaque mardi de garder la motivation et le plaisir de jouer des élèves.

A ce jour, aucun projet de représentation puisque nous ne sommes pas sûrs que ce soit réalisable mais nous travaillons actuellement sur un projet de réalisation d'une vidéo de qualité qui serait ensuite diffusée. A suivre ...

Nous profitons de cet article pour remercier les professeurs de l'Ecole de Musique de Plédran pour la qualité de leur travail ainsi que la municipalité qui met tout en œuvre pour que cette classe-orchestre, qui a vu le jour il y a 3 ans, puisse continuer encore longtemps.



Mardi gras aux Coteaux

Les élèves des classes de maternelle de l'Ecole des Côteaux (TPS, PS, MS et GS) se sont réunis mardi 16 février pour fêter mardi gras. Au programme, déguisements libres et petite parade dans la salle de motricité ! Un moment de joie pour tous.

■ ECOLE MAURICE-ET-MARIA-LETONTURIER

Ecole Maternelle Letonturier / Skol divyezhek Letonturier

Classe de TPS/PS d'Angel et Nadia :

A travers l'histoire de Plouk le petit pingouin, nous nous sommes intéressés à la vie sur la banquise. Nous avons retenu les mots banquise/igloo/esquimau/pingouin/ours polaire/phoque...

Nous avons fabriqué de jolis tableaux, chacun selon nos capacités, un pantin-pingouin et un pingouin avec une assiette en carton et du papier canson. Et chance, comme Plouk, nous avons regardé tomber la neige : spectacle assuré !



Au mois de février, la neige est tombée à Plédran.



Une jolie découverte pour les enfants de l'école maternelle.



C'est aussi la période idéale pour étudier des albums autour de l'hiver, du froid, de la neige.



Le mot de la Minorité

Les associations face à la COVID

Voilà un an que nous sommes soit confinés, soit limités dans nos rassemblements. Notre vie personnelle en est chamboulée. La vie économique est perturbée et la vie sociale réduite à sa plus simple expression. Depuis un an, les compétitions sportives ont été très limitées. Les rassemblements festifs organisés par les associations, destinés à animer la commune mais aussi à assurer des financements, ont été supprimés. A ce jour, personne ne peut dire si cette situation va s'arrêter dans les prochaines semaines...ou alors continuer encore quelques temps.

Les répercussions de cette pandémie sur notre lien social, vont d'autant plus se faire ressentir qu'elle va durer dans le temps :

- Quel devenir pour les nombreuses manifestations (repas, lotos, bals, fête de la musique, kermesse des écoles... etc.) ?

- Quel avenir pour les activités périscolaires ?

- Quel attrait pour les spectacles ?

- Quel intérêt individuel demain pour la vie associative alors que le bénévolat connaît quelques difficultés d'année en année ?

Depuis un an, seules les activités d'enseignement (sport, musique, danse, ...etc.) ont pu avoir lieu, mais à la condition d'être réservées aux mineurs et parfois obligatoirement par visio. Par contre, les spectacles permettant à ces adhérents / élèves de présenter les résultats de leurs apprentissages, n'ont pu avoir lieu. Du coup, les recettes afférentes à ces soirées n'ont pas été au rendez-vous pour les associations concernées.

En octobre dernier, la municipalité a proposé une rencontre aux associations qui le souhaitaient pour lui faire part des éventuelles difficultés budgétaires engendrées par la crise COVID. C'était une bonne initiative. Depuis, et alors même que la Commission des Finances et le Conseil municipal examinent le projet

de budget 2021, force est de reconnaître que ces entretiens ne sont pas suivis d'effets.

Si certaines associations arrivent à fonctionner avec les seules cotisations des adhérents, d'autres ont besoin de trouver des financements supplémentaires, et notamment lorsqu'elles emploient des professeurs et/ou animateurs. C'est en organisant diverses journées et/ou soirées que ces associations bouclent leur budget chaque année. Depuis un an, cela a été impossible.

Recevoir des associations, c'est bien. Répondre à leurs difficultés budgétaires issues de la crise COVID, c'est essentiel. Il en va de leur capacité à reprendre le chemin de l'animation de Plédran. En plus, les manifestations organisées dans les salles municipales, se traduiraient aussi par des recettes de locations pour le budget communal.

Le mot de la Majorité

Le Plan Communal de Sauvegarde « PCS »

La neige tombée massivement début février, a paré nos quartiers et nos campagnes d'une magnifique robe blanche, pour le plus grand plaisir de certains qui se sont empressés de sortir luges et skis afin de retrouver un petit goût de montagne. Mais quand bien même, si ce spectacle majestueux amena des étoiles dans les yeux de nos enfants, cet épisode neigeux ne fut pas sans conséquence pour bon nombre d'entre nous qui devons nous déplacer. Ce genre de situation étant peu fréquent dans notre région, il en a résulté un désarroi certain chez nos concitoyens, là où ailleurs, dans les zones mieux habituées et donc mieux équipées, ce manteau neigeux n'aurait été qu'un non-événement. On

peut se demander, dans ces cas-là, ce que font les pouvoirs publics pour nous aider à passer le cap.

A Plédran la décision du maire fut d'activer le Plan communal de sauvegarde dit PCS. Ce plan communal de sauvegarde, élaboré et mis en place lors du mandat précédent, est en France un outil réalisé à l'échelle de la commune, sous l'autorité du Maire, pour planifier les actions des différents acteurs de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels.

L'ensemble des acteurs de celui-ci se sont donc mobilisés en amont pour anticiper les actions de prévention et pour organiser et apporter le moment venu soutien et aide à toutes les personnes qui pouvaient être en difficulté. Nous avons donc pu constater pour la première fois l'utilité et l'efficacité de ce plan d'action de proximité, et surtout l'investissement

de l'ensemble des acteurs de celui-ci : élus, agents de la collectivité, agriculteurs, bénévoles et même commerçants. De plus pour être pleinement efficace, la mise en place de cette organisation doit-être aussi accompagnée d'une politique forte de communication et de prévention. Là aussi grâce aux réseaux sociaux et à l'ensemble des acteurs, nous avons pu constater l'efficacité de celui-ci. Un grand merci donc aux acteurs de ce plan communal de sauvegarde pour leur mobilisation et pour leur efficacité à gérer cette crise. Les élus et les services feront bien sûr un bilan de cet épisode neigeux et prendront en compte les axes d'amélioration, le déneigement des parkings publics, les trottoirs aux abords des écoles et bâtiments publics entre autres. Mais, une fois de plus, Plédran aura montré l'image d'une commune réactive, solidaire et bienveillante.

Cassandra, vendeuse indépendante pour la société Mum and the gang :

- Vente d'articles de puériculture (Couches lavables, écharpe de portage...)
- Produits hydratants pour femme enceinte (Crème et huile ...)
- Accessoires pour femme enceinte lavable (Coussinet d'allaitement lavable...)
- Jeux de société
- Accessoires zéro déchets
- Jeux et accessoires Montessori (Couteau enfant, jeux des émotions etc)

Possible de se rencontrer lors d'un goûter entre amis, famille, réunion virtuelle également.



Tél. 06 86 60 84 99
 La bande a Lily
 cassandra.dubreuil2@gmail.com

■ Langues vivantes

Le mot en breton

La comptine du mois de la classe maternelle bilingue breton-français
Kan ar miz skol-vamm divyezhek Pledran

Voici un chant traditionnel d'Occitanie sous la forme de « Joan Petit que dança ».

Vocabulaire-gêrioù
 o tañsal : qui danse
 biz : doigt
 dorn : main
 skoaz : épaule
 penn : tête
 troad : pied
 revr : fesses



Le mot en gallo

"La Pâqenote".

DLe maez-ci j'e bon envie de vous perzenter la fllleur qe j'eme la mieûs : La pâqenote" (orchidée en françaез)
 Je voyons des pâqenotes sauvaïjes den le maez de mai, den les prés, les forêts ou core den les jaonaes.
 Més a l'ôtè, n'en chaot pàs trop de la sézon pour q'o fllleuriraet. La pllante-la n'a pàs grande mine cant q'ole a pàs core de fllleurs, més ren qe des failles pllates e erondies, e des raïes qi sont den l'ère.
 Avant qe de fllleuri, o dét souffri durant un maez ou deûz pasq'i faot pàs l'erouzer du tout. Ole eme pàs ghère avoir les piès den l'iao, més i lu faot hardi de lumiere!
 J'en prend grand souin, e d'un coup, enter deûz failles, vaici un jiet ben tendr qi s'etire, q'a la mine de jouer a qhute-qhute.
 Je la vais qi pousse a mesure : des bedoufls vont bentôt deveni des bourjons.

Petit a petit, je devine sa mine e sa couleur.
 Un biao jour, la premiere fllleur ét ecllôze : bllanche, violete, roze, jaone, pichetée ou rayée... A la mirer de prés, i me sembl vaïr deden ene fighure de fame, gracieûze e fieraode.
 Ben sûr le pus manifiqe ét cant q'o fllleurissent o pplein de couleurs pouint parai, chaque lou tour.
 ...Un vrai espectacle, un bouqhet de pllézi pour les yeûs!

Yolande Boitard



La cornie e le corbiao, selon un conte d'Esope.

La cornie se prit en jalouzetè d'o le corbiao. Tout ela pasq'i pouaet doner des signes és bones jens. Il etaet a même de les evizer du bon come du maovéz. I le tenint pour témouin!
 Du coup, la cornie voulut les mêmes avantajjes.
 ...O vit pàsser du monde qui cheminint. Ole alit tout dret se joucher en haot d'un bouèz, e o s'épiqelît tant q'o peût!
 Cant i ouitent brâiller de même, les marchous se detournitent tout epeûris!
 Més, yun d'entere yeûs dit de même : "Alons don, mes amins, sieudons notr route : la n'êt jamés q'ene cornie, o peut brâiller tant qu'o veût, n'en chaot pàs!"
 ...E, la ét de même pour les bones jens, yeûs qui font les braves o les pus qheurus, ne les valent pàs, e en pus d'élà, le monde se foute de lou goule!

Tourné par Annie Guinard



Un extrait des belles photos prises par les Plédranais.es.
Toutes les photos sont consultables sur la page Facebook de la Ville.